

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 16 octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

9 octobre 2026

Étaient présents :

M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

20 octobre 2026

Date de signature,

20 octobre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Étaient excusés, ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT (pouvoir à Mme Sylvie CHRISTIAENS), Mme Hélène AUBRY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Annic DESSAUX (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Hakim FATMI (pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Christophe GIRARD (pouvoir à M. Paul GONCALVES), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT), Mme Christelle TOCQUEVILLE (pouvoir à Mme Alexandra FORET), M. Kévin MIERE.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-141	Garantie d'emprunt LOGEAL IMMOBILIERE Travaux de rénovation énergétique sur 24 logements, le Clos Boquet
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une opération d'isolation thermique par l'extérieur sur 24 logements à Saint Wandrille-Rançon - Résidence "Le Clos Boquet", LOGEAL IMMOBILIERE sollicite la commune pour garantir à 100 % son emprunt.

Pour l'opération dont le montant est estimé à 1 012 000 euros, il s'agirait de garantir une ligne de prêts à l'Amélioration "PAM" et Eco-Prêt.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2252-1 relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 8 octobre 2026 ;

Considérant la demande de LOGEAL IMMOBILIERE de garantir une ligne de prêt dans le cadre de l'opération de travaux d'isolation thermique par l'extérieur, à Rives-en-Seine ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'une garantie de l'emprunt concerné à hauteur de 100 % tout en indiquant que pour devenir pleinement contraignant, l'engagement devra être réitéré par une délibération ultérieure du Conseil municipal au vu des éléments transmis par LOGEAL IMMOBILIERE (plans de financement actualisés et contrats de prêts) pourront être demandées par la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

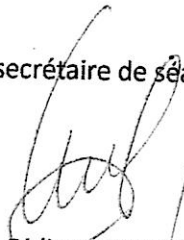
Pour extrait conforme,



Le Maire,


Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET